



**Motion de soutien de l'UFICT-CGT au camarade Vincent Psalmon, conseiller formation au CNFPT adoptée à la Commission Exécutive du 16 janvier 2026**

Vincent PSALMON, cadre territorial, conseiller formation au CNFPT de l'antenne de Yonne à Auxerre, subi une mobilité géographique forcée à Dijon, soit à 150 kilomètres de chez lui.

En effet, Vincent PSALMON a alerté son employeur, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale – établissement public national paritaire en charge de la formation professionnelle des fonctionnaires territoriaux- sur la dégradation des conditions de travail des agents de l'antenne de Yonne suite à la réorganisation des services et la fusion des délégations régionales Bourgogne et Franche Comté.

La réponse de l'employeur à cette alerte est de lui imposer une mobilité géographique forcée de plus d'une centaine de kilomètres.

A travers cette mesure, c'est l'engagement d'un militant syndical pour la défense des conditions de travail des agents du CNFPT qui est visé.

L'UFICT-CGT défend des organisations de travail construites collectivement et combat les pratiques managériales toxiques qui produisent de la souffrance au travail.

**La Commission exécutive de l'UFICT-CGT des services publics dénonce fermement cette décision et exige l'abandon de cette mobilité forcée.**

Montreuil, 16 janvier 2026